

Paris, le 9 février 2009

PSA Peugeot Citroën se félicite du prêt de 3 milliards d'euros consenti par l'Etat Français

Le groupe PSA Peugeot Citroën se félicite du prêt de 3 milliards d'euros consenti par l'Etat Français. Ce prêt permettra au groupe de soutenir en particulier son programme de développement de véhicules plus propres, plus économes en énergie et abordables pour ses clients.

Conscient de ses responsabilités et dans le cadre de son engagement avec l'Etat, PSA Peugeot Citroën ne fermera pas d'usine en France. Il lancera dans les deux ans à venir, dans chacune de ses cinq usines de montage françaises, un à plusieurs nouveaux modèles de véhicules.

Dans les circonstances actuelles, le groupe ne mettra pas en œuvre de plans de licenciements en France.

En outre, le groupe apporte un soutien actif à l'ensemble des acteurs de la filière automobile en réduisant les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie, en portant de 100 à 200 millions d'euros sa contribution au Fonds d'Investissement Automobile, en mettant en œuvre le code de bonnes pratiques et de compétitivité conclu entre le CCFA et le CLIFA et en négociant un accord spécifique avec le Groupement de la Plasturgie qui prend en compte les particularités de ce secteur d'activité.

PSA Peugeot Citroën, leader européen des véhicules à faibles émissions de CO₂, poursuivra ses efforts en partenariat avec ses fournisseurs pour maintenir ce leadership. Dans ce domaine, la stratégie du groupe consiste à mener des recherches et à développer un ensemble de technologies de pointe : véhicules Stop & Start, hybrides, plug-in hybrides et véhicules électriques. Pour ce faire, PSA Peugeot Citroën s'engage à maintenir ses centres de R&D, d'ingénierie et d'essais présents en France.

Par ailleurs, PSA Peugeot Citroën affectera de façon prioritaire ses résultats à l'augmentation de ses fonds propres et aux investissements afin de maintenir son développement.

Enfin, le groupe souligne la décision annoncée par le Président de la République de supprimer la taxe professionnelle en 2010 et s'engage à examiner d'ici fin juin 2009 avec l'Etat et les partenaires sociaux, les moyens d'aboutir à un rattrapage structurel de compétitivité du site France, dans le but d'améliorer son positionnement dans la production européenne de véhicules.